

## Le Baptême

L'Église est le sacrement du Christ. Elle est témoin de sa résurrection et signe de sa présence dans le monde des hommes.

Aujourd'hui, pour les chrétiens, la rencontre de Dieu et des hommes suppose une méditation qui dise le lien entre celui qui se fait baptiser en Église et la pâque de Jésus Christ.

Dès les premiers siècles, la vie chrétienne s'articule sur le baptême et sur l'eucharistie. Pourtant la forme de ces deux sacrements ne cesse d'évoluer durant les siècles suivants. L'Église s'efforce alors de prendre en compte les besoins des fidèles et ceux des communautés. En même temps, elle respecte les éléments fondamentaux de ces sacrements.

Dans l'histoire du sacrement de baptême, on peut déceler trois étapes :

- **IIIe-VIe siècle** : L'organisation du catéchuménat puis son déclin.
- **VIe-XXe siècle** : La généralisation du baptême des petits enfants.
- **Après 1965** Vatican II : Trois rituels du baptême.

Nous tous qui avons été baptisés en Jésus Christ, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés.

Romains 6, 3

Allez, de toutes les nations faites des disciples. Baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit.

Matthieu 28, 19



Pour le baptême de l'initiation chrétienne, les premiers chrétiens empruntent au judaïsme le bain d'eau. Celui-ci avait une valeur de conversion et de purification. Les disciples de Jésus lui ajoutent une signification pascale : unique et définitif, le baptême opère la renaissance par l'Esprit ; il fait participer le chrétien à la mort et à la résurrection du Christ (1).



### **Baptême au Ier et IIe siècle**

- Préparation : catéchèse du chemin de la vie et de la mort.
- Action liturgique : habituellement immersion, plongée, au besoin triple infusion d'eau. Baptême au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit (2).

### **Qui est baptisé (3)**

- Des adultes venant du paganisme et séduits par le visage du Christ ou par le témoignage fraternel des chrétiens.

- Des adultes nés et éduqués dans des familles chrétiennes, mais qui n'ont pas été baptisés dans leur petite enfance.
- Des enfants baptisés en même temps que leurs parents.
- Des enfants présentés au baptême par leurs parents.

### **Préparation lointaine (4)**

- Les catéchumènes ou « auditeurs » sont admis dans le groupe des catéchumènes après imposition du signe de la croix et imposition de la main.

Chacun est présenté par un fidèle qui lui fait partager son expérience de vie chrétienne et qui se porte garant de son cheminement devant les responsables de l'Église.

- Les catéchumènes participent aux assemblées dominicales, mais ils sont séparés des fidèles et sortent après la liturgie de la parole.



Importance de la catéchèse pour que l'auditeur « croie en écoutant, espère en croyant et aime en espérant. » (Saint Augustin)



### **Préparation prochaine (5)**

- Les « élus ». Au début du IV<sup>e</sup> siècle, le carême devient une grande retraite baptismale. L'inscription du nom exprime à la fois l'acte de candidature et l'élection de la part de l'Église (6).
- Le dernier carême comprend :
  - une préparation catéchétique : « traditio symboli », c'est à-dire remise du symbole de la foi ou credo, et « traditio » ou remise du Notre Père ;
  - une préparation liturgique : les scrutins ou exorcismes signifient que la vie chrétienne est un combat (7) ;
  - une préparation ascétique par le jeûne.

### **Baptême des adultes au début du IV<sup>e</sup> siècle**

- La dernière préparation
  - Renonciation à Satan.
  - Profession de foi : « redditio » du symbole de la foi ;
  - Onctions pré-baptismales
- Le bain de la nouvelle naissance dans la nuit pascale (8).
  - Entrée dans le baptistère, bâtiment quadrangulaire ou octogonal, avec une piscine baptismale que le futur baptisé doit traverser.
  - Prière de l'évêque sur l'eau.

- Rite baptismal : profession de foi et immersion (9). Chacun, dépouillé de ses vêtements, est immergé trois fois dans la piscine baptismale, tandis qu'il fait sa profession de foi en répondant aux interrogations du célébrant.
- Les rites post-baptismaux (les compléments du baptême).
  - Remise des vêtements blancs que les baptisés gardent huit jours.
  - L'évêque donne les premiers baptêmes, les prêtres et les diacres continuent, mais tous les baptisés sont conduits à l'évêque pour la consignation-confirmation : imposition des mains et signation avec le saint chrême.
- L'eucharistie post-baptismale
  - Entrée solennelle.
  - Prière universelle.
  - Prière eucharistique.
  - Notre Père.
  - Communion.

- Au IV<sup>e</sup> siècle, le christianisme est soutenu par l'empereur. Il n'est plus menacé par la persécution. Il devient une religion de masse. Le temps du catéchuménat se réduit alors parfois au temps d'un carême.
- D'autre part, certains, qui sont nés dans des familles chrétiennes et qui sont inscrits au catéchuménat, ajournent leur inscription pour le baptême. Ils retardent la date le plus longtemps possible (10) et même jusqu'à leur lit de mort. Ils hésitent devant des ruptures douloureuses, devant la discipline pénitentielle du catéchuménat et les exigences de la vie chrétienne.
- A chaque début de carême, les évêques encouragent les éternels chrétiens non baptisés à s'inscrire pour recevoir le baptême à la prochaine fête de Pâques.

La notion de cheminement vers le baptême s'affaiblit progressivement. Elle va disparaître avec la généralisation du baptême des petits enfants.



A partir du VI<sup>e</sup> siècle (11), les baptêmes des petits enfants sont devenus la majorité. Ils ont toujours lieu au cours d'une célébration communautaire qui a lieu normalement à Pâques ou à la Pentecôte.

Puis on prend l'habitude de célébrer les baptêmes aux grandes fêtes liturgiques de l'année et aux fêtes des saints. En cas d'urgence, on peut baptiser à tout moment.

Enfin, on oblige peu à peu à baptiser les enfants le plus tôt possible après leur naissance (12). Cette règle, établie dès le VII<sup>e</sup> siècle, sera fréquemment rappelée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.



## **Le rite continu du baptême devient la règle**

- La préparation se réduit de plus en plus jusqu'à rassembler en un seul rite continu ce qui jadis s'étalait sur de longs mois : entrée en catéchuménat, exorcismes, onctions, renonciation à Satan, profession de foi, immersion.
- Une formule prononcée par le seul célébrant -« Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit »- remplace le dialogue qui exprimait la profession de foi des baptisés.

## **Passage du baptême par immersion au baptême par ablution, appelé parfois baptême par infusion**

Le baptême par immersion reste la règle, mais on pratique le baptême par infusion d'eau pour les malades qui ne peuvent être immergés, puis de plus en plus fréquemment pour les nouveau-nés.



En Occident, le baptême par immersion disparaît entre le XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle. La piscine baptismale est remplacée par une cuve placée sur une colonne.



## **Évolution de la discipline de l'initiation chrétienne**

- L'évêque cesse de présider les baptêmes.
- En Occident, l'usage lui réserve le second élément de l'initiation, l'onction-signation que l'on sépare du baptême. Les enfants seront confirmés à la première visite de l'évêque.

Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, on communiait les baptisés au sang du Christ. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la communion est dissociée du baptême et reportée à l'âge de raison. On fera de même au XVI<sup>e</sup> siècle pour la confirmation (13).

- En Orient, on maintient l'unité de l'initiation chrétienne : les baptisés, même enfants, reçoivent en même temps baptême (immersion), confirmation et eucharistie.



- Pendant sept siècles, l'Église ne connaît à peu près qu'une pratique : le baptême des petits enfants, précoce, généralisé, obligatoire.
- Les Indiens d'Amérique Latine au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles sont baptisés sans grande préparation et sans grand effort d'évangélisation.

- En Asie, en Afrique, du XVIIIe au XXe siècle, des adultes se préparent au baptême, mais cette préparation est plus ou moins organisée.



- La pratique du baptême des enfants, généralisée et obligatoire, se heurte à la déchristianisation.
- L'Église reconnaît sa situation missionnaire. Être chrétien ne va plus de soi. La non-croyance et l'indifférence de beaucoup s'imposent comme des faits. Les non-baptisés ne sont plus l'exception. Certains enfants ne sont plus baptisés dès leur naissance. Beaucoup de baptisés de naissance ne reçoivent aucune formation chrétienne. Des parents chrétiens retardent le baptême de leurs propres enfants.
- Le caractère absolu de la loi du baptême des petits enfants est parfois relativisé par les chrétiens. Les évêques eux-mêmes sont interrogés par la situation de déchristianisation en Occident. Ils la prennent en compte lorsqu'ils rédigent leurs orientations pastorales (14).
- La notion de préparation, perdue pendant des siècles, est retrouvée, appliquée aux parents (15).
- Le catéchuménat des adultes renaît officiellement dans les années 1950-1960.
- Le Concile Vatican II ouvre les portes à une pratique renouvelée du baptême.



Le Concile Vatican II a provoqué la mise en place d'une réforme assez profonde de la liturgie de l'initiation chrétienne. On peut souligner trois caractéristiques essentielles :

- Pour la première fois dans l'histoire de l'Église, un rituel est adapté à la condition réelle des tout-petits. Jusque-là on utilisait un abrégé du rituel des adultes légèrement remanié (16).
- D'autre part une restauration du catéchuménat en plusieurs étapes est fortement préconisée (17).
- Le lien entre les trois sacrements de l'initiation chrétienne - baptême, confirmation, eucharistique - est remis en valeur. Ces sacrements conduisent ensemble les fidèles à leur pleine stature de chrétiens (18).



## Trois rituels

- **Baptême des petits enfants**  
Rituel romain 1969.  
Traduction française 1969.  
Nouvelle édition 1984.
- **Baptême des adultes**  
Rituel romain 1972.  
Traduction française 1974.
- **Baptême des enfants en âge de scolarité**  
Rituel romain 1974.  
Traduction française 1977.



« Les deux éditions successives du rituel des petits enfants (1969 et 1984) réintroduisent avec une certaine insistance la proposition du baptême par immersion ».

Notes doctrinales et pastorales n°22



Le Concile demande que soit révisé le rite de la confirmation pour manifester plus clairement le lien avec l'initiation chrétienne (19).



	<b>BAPTEME DES PETITS ENFANTS</b> (en une seule célébration)	<b>BAPTEME DES ENFANTS EN AGE DE SCOLARITE</b> (en 4 étapes)	<b>BAPTEME DES ADULTES</b> (en 3 étapes)
<b>TEMPS DE L'ACCUEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue initial</li> <li>• Signation</li> <li>• Entrée dans l'église</li> </ul>	<p><b>1<sup>ère</sup> étape :</b> Accueil par l'Église de la demande de baptême</p> <p><b>2<sup>e</sup> étape :</b> Entrée en catéchuménat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> <li>• Signation</li> </ul>	<p><b>1<sup>ère</sup> étape :</b> Entrée en catéchuménat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil : première adhésion, signation</li> </ul>
<b>TEMPS DE LA PAROLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lectures bibliques</li> <li>• Homélie</li> <li>• Prière commune de l'assemblée</li> <li>• Prière d'exorcisme et de délivrance.</li> </ul>	<p>Liturgie de la parole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture, homélie</li> <li>- Remise du livre des évangiles</li> <li>- Engagements</li> <li>- Prière litanique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Célébration de la parole de Dieu</li> <li>- Lecture, homélie</li> <li>- Remise du livre des évangiles</li> <li>- Prière litanique</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>TEMPS DE LA PAROLE</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oraison</li> <li>- Chant final</li> </ul> <p><b>3<sup>e</sup> étape :</b> Scrutin ou rite pénitentiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> <li>• Liturgie de la parole</li> <li>• Rites d'exorcisme</li> <li>• Action de grâce</li> <li>• Renvoi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oraison</li> <li>- Conclusion</li> </ul> <p><b>2<sup>e</sup> étape :</b> Appel décisif et entrée en carême</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> <li>- Appel décisif</li> <li>- Entrée en carême</li> <li>• Liturgie de la parole</li> <li>• Scrutins</li> <li>• « Redditio » du symbole</li> <li>• Rite de l'effata</li> <li>• Onction avec l'huile des catéchumènes</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>TEMPS DES SIGNES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baptême</li> <li>- Bénédiction de l'eau</li> <li>- Renonciation à Satan et profession de foi</li> <li>- Baptême par triple infusion ou par triple immersion</li> <li>- Onction avec le Saint chrême</li> <li>- Remise du vêtement blanc</li> <li>- Remise du cierge allumé</li> </ul>	<p><b>4<sup>e</sup> étape :</b> Célébration des sacrements de l'initiation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baptême</li> <li>- Liturgie de la parole</li> <li>- Bénédiction de l'eau</li> <li>- Profession de foi de l'assemblée</li> <li>- Profession de foi des futurs baptisés</li> <li>- Rite de l'eau</li> <li>- Onction post-baptismale si la confirmation est remise à plus tard</li> <li>- Remise du vêtement blanc</li> <li>- Remise du cierge allumé</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation</li> <li>• Eucharistie</li> </ul>	<p><b>3<sup>e</sup> étape :</b> Célébration des sacrements de l'initiation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baptême</li> <li>- Liturgie de la parole</li> <li>- Prière litanique</li> <li>- Bénédiction de l'eau</li> <li>- Renonciation</li> <li>- Profession de foi</li> <li>- Rite de l'eau</li> <li>- Onction post-baptismale si la confirmation est remise à plus tard</li> <li>- Remise du vêtement blanc</li> <li>- Remise du cierge allumé</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation</li> <li>• Eucharistie</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>TEMPS DE L'ENVOI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre Père</li> <li>• Bénédiction finale</li> <li>• Allez dans la paix du Christ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénédiction finale</li> <li>• Allez dans la paix du Christ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénédiction finale</li> <li>• Allez dans la paix du Christ</li> </ul>

(1) Ceux qui, de toute leur conviction, croient vrai ce qui est enseigné et exposé pour nous, professent d'abord qu'ils peuvent vivre ainsi. Puis on leur enseigne à prier et à demander à Dieu, dans le jeûne, le pardon de leurs fautes passées et nous-mêmes, nous prions et jeûnons avec eux. Ensuite, nous les conduisons là où il y a de l'eau et, de cette sorte de régénération dont nous avons été régénérés nous-mêmes, ils sont régénérés. Au nom de Dieu, le Père et maître de l'univers et de notre sauveur Jésus Christ, ils sont alors baignés dans l'eau.

Saint Justin (v. 100-165), **1<sup>re</sup> Apologie** 61, 2-3

(2) Pour le baptême, donnez-le de la manière suivante : après avoir enseigné tout ce qui précède, baptisez [plonger] au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, dans de l'eau courante. S'il n'y a pas d'eau vive, qu'on baptise dans une autre eau ; et à défaut d'eau froide, dans de l'eau chaude. Si tu n'as [assez] ni de l'une de l'autre, verse trois fois de l'eau sur la tête au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Que le baptisant, le baptisé et d'autres personnes qui le peuvent jeûnent avant le baptême ; du moins, ordonne au baptisé de jeûner un ou deux jours auparavant.

**La doctrine des douze apôtres** ou **Didachè** (v. 150) 7, 1-4

(3) On baptisera en premier lieu les enfants. Tous ceux qui peuvent parler pour eux-mêmes parleront. Quant à ceux qui ne le peuvent pas, leurs parents parleront pour eux ou quelqu'un de leur famille. On baptisera ensuite les hommes et enfin les femmes.

Hippolyte (170-235 ?), **La Tradition apostolique** 21

(4) Ceux qui se présentent pour la première fois afin d'entendre la parole seront amenés tout d'abord devant les docteurs avant que tout le peuple n'arrive, et on leur demandera la raison pour laquelle ils viennent à la foi. Ceux qui les ont amenés témoigneront à leur sujet. On les interrogera sur leur état de vie, sur leur métier. Les catéchumènes entendront la parole pendant trois ans. Cependant, si quelqu'un est zélé et s'applique bien à la chose, on ne jugera pas le temps, mais la conduite seule sera jugée. Quand le docteur a cessé de faire la catéchèse, les catéchumènes prient à part, séparés des fidèles. Ils ne se donnent pas le baiser de paix. Quand le docteur, après la prière, a imposé les mains sur les catéchumènes, il prie et les renvoie. Que celui qui enseigne soit clerc ou laïc, il fera ainsi. Si un catéchumène est arrêté pour le nom du Seigneur, qu'il ne soit pas inquiet pour son témoignage. Car, si on lui fait violence et s'il est tué alors que ses péchés n'ont pas encore été remis, il sera justifié car il a reçu le baptême dans son sang.

Hippolyte (170-235 ?), **La Tradition apostolique** 17-18

(5) Quand on choisit ceux qui vont recevoir le baptême, on examine leur vie [...]. Si ceux qui les ont amenés rendent témoignage sur chacun - il a agi ainsi -, ils entendront l'Évangile. A partir du moment où ils ont été mis à part, on leur imposera les mains tous les jours en les exorcisant. Quand approche le jour où ils vont être baptisés, l'évêque exorcisera chacun d'eux [...]. On avertira ceux qui doivent être baptisés qu'ils se lavent le jeudi. Ils jeûneront le vendredi. Le samedi, l'évêque les réunira, leur ordonnera de prier, leur imposera les mains, les exorcisera, il soufflera sur leur visage et, après leur avoir signé le front, les oreilles et les mains, il les fera se relever. Ils passeront toute la nuit à veiller ; on leur fera des lectures et on les instruira.

Hippolyte (170-235 ?), **La Tradition apostolique** 20

- (6) Celui qui donne son nom le donne la veille du carême : un prêtre inscrit les noms de tous, la veille des huit semaines pendant lesquelles j'ai dit qu'on observe ici le carême.

Egérie (v. 400), **Journal de voyage** 45

Inscris dans l'alliance nouvelle les enfants de la race nouvelle, afin que, fils de la promesse, ils aient la joie de recevoir par la grâce ce qu'ils n'ont pu acquérir par leur naissance.

**Sacramentaire gélasien** (fin VIIe, porte trace d'usage en vigueur au Ve) 284

- (7) L'évêque exorcisera chacun d'eux pour savoir s'il est pur.

Hippolyte (170-235 ?), **La Tradition apostolique** 20

Est absolument requis l'usage des services de ceux qu'on nomme « exorcistes ». Il faut, quand on plaide le procès, qu'en silence se tienne debout celui qui porte l'accusation. Or tu te tiens les mains étendues, dans l'attitude de celui qui prie, et tu gardes le regard abaissé. Pour cette raison, tu te dépouilles de ton habit extérieur et tu te tiens pieds nus.

Théodore de Mopsueste (v. 350-428), **Homélie catéchétique** XII

- (8) Flavie vécut trois ans et dix mois. Elle fut baptisée de façon normale le jour de Pâques et mourut cinq mois après son baptême.

Epitaphe chrétienne du IIIe siècle

- (9) Il y a une consécration de l'eau. On plonge le baptisé trois fois. Le baptisé ressort du bain, il est oint entièrement d'une onction sacrée, puis on lui impose les mains en appelant et en conviant l'Esprit Saint.

Tertullien (v. 150-v. 220), **De baptismo**

Quand les femmes descendent dans l'eau, il est requis qu'elles soient suivies par une diaconesse avec l'huile d'onction.

**Didascalie des apôtres** (v. 220-230)

Comme il est inconvenant que le prêtre qui baptise les femmes puisse voir leur nudité, il étend seulement la main, un voile faisant écran ; la diaconesse conduit la femme qui doit être baptisée sous la main du prêtre, qui impose ainsi la main sur sa tête sans qu'il la voie et il la baptise.

**L'Ordo et les canons des ordinations** (texte syriaque, fin V<sup>e</sup>)

- (10) Hier, j'ai encouragé votre charité à renvoyer tout prétexte de retard pour vous hâter, vous tous qui êtes catéchumènes, vers le bain de la régénération.

Saint Augustin (354-430), **Sermon**

L'Église appelle de loin ses enfants à cor et à cri, mais toi tu remets, tu hésites, tu temporises. Tu es au catéchuménat depuis ton enfance et tu n'as pas encore acquiescé à la vérité. Toute ta vie se passe à faire l'essai. Jusqu'à ta vieillesse tu vas t'éprouver ? Quand donc deviendras-tu chrétien ? Quand pourrons-nous te reconnaître comme l'un des nôtres ? Allons, donne ton nom, inscris-toi à l'Église.

Saint Basile de Césarée (330-379)

(11) Je vous en prie, mes frères, quiconque désire faire baptiser ou son fils, ou son esclave, qu'il n'attende pas et le présente dès maintenant à l'Église. Car il n'est pas raisonnable qu'on retarde négligemment, et avec un retard qui dépasse les bornes, une chose que l'on estime si grande et si glorieuse. Je crains, en effet, que certaines femmes présentent leurs bébés si tard pour la raison qu'elles ne tiennent pas à venir avec eux aux vigiles. Mais nous croyons avec certitude que les personnes qui veulent présenter dès le commencement du carême les enfants à baptiser, et qui viennent assidûment aux vigiles avec eux, celles-là obtiendront le pardon de leurs pêchés et leurs enfants recevront légitimement le sacrement de baptême.

Césaire d'Arles (470-542), **Sermon** 84

On ne trouve plus que deux ou trois enfants à régénérer de l'eau et de l'Esprit à la Sainte Pâque.

Concile de Mâcon(585)

(12) Quant aux enfants nouveau-nés, il a paru bon d'arrêter que, s'ils sont malades, comme cela est fréquent, et refusent le sein, on les baptise le jour même de leur naissance, si la demande en est faite.

Concile de Girone (517)

Les enfants doivent être baptisés dans les trente jours. Faute de quoi l'on paiera trente sous d'amende.

Assemblée de Wessex (v. 690)

Il a paru bon d'insérer dans ces décrets l'obligation de faire baptiser tous les enfants au cours de leur première année et nous avons établi que si quelqu'un néglige de présenter un enfant au baptême dans le délai d'un an sans l'avis ou l'autorisation d'un prêtre, il versera au fisc cent-vingt sous s'il est de race noble, soixante s'il est libre, trente si c'est un lite.

Capitulaire saxon (v. 775-790)

Les nourrissons doivent être baptisés – sauf le seul cas de mort imminente – aux deux époques universellement admises dont on a déjà si souvent parlé : Pâques et Pentecôte.

Assemblée épiscopale des rives du Danube (796)

(13) Nous interdisons formellement aux prêtres de donner aux enfants des hosties même non consacrées.

Eudes de Sully, **Statuts Synodaux de Paris** (Tout début XIII<sup>e</sup>)

Si quelqu'un dit que la communion à l'eucharistie est nécessaire pour les petits enfants avant qu'ils soient parvenus aux années de raison, qu'il soit anathème.

Concile de Trente, XXI<sup>e</sup> session (1562)

Tout le monde doit savoir qu'on peut administrer le sacrement de confirmation après le baptême. Cependant il est plus convenable de ne pas le faire avant que les enfants aient l'usage de la raison. Aussi s'il ne semble pas qu'on doive attendre la douzième année, il est fort souhaitable de retarder ce sacrement à l'âge de sept ans.

**Catéchisme pour les paroissiens** (1566) II, 4, 15

(14) La loi de l'Église et sa doctrine sur l'obligation de l'ordre surnaturel font aux parents un devoir strict de demander le baptême pour leurs enfants [...]. Si cependant les enfants précédents ont été privés de l'éducation chrétienne, on n'accordera le baptême que contre un engagement d'envoyer au catéchisme, le moment venu, l'enfant que l'on présente au baptême, et d'abord ses aînés dans la mesure du possible.

Evêques de France,  
**Directoire pour la pastorale des sacrements** (1951), n°15 et 16

(15) Il s'agit de mettre en œuvre une pastorale qui procure aux parents, à l'occasion de leur démarche, un approfondissement de leur foi, voire même, pour certains, le début d'un véritable cheminement vers la foi [...]. Avec respect et délicatesse, le prêtre s'appliquera à les amener à une décision éclairée. L'indispensable décision de conférer ou non le baptême interviendra en temps opportun.

Evêques de France, **La pastorale du baptême des petits enfants** (1965)

(16) On révisera le rite pour le baptême des enfants et on l'adaptera à la situation réelle des tout-petits ; en outre, le rôle des parents et des parrains, ainsi que leurs devoirs, seront mieux mis en évidence dans le rite lui-même.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie** (1963), n°67

(17) On restaurera le catéchuménat des adultes, distribué en plusieurs étapes, dont la pratique sera soumise au jugement de l'Ordinaire du lieu. On obtiendra ainsi que le temps du catéchuménat, destiné à une formation appropriée, puisse être sanctifiée par des rites sacrés dont la célébration s'échelonne dans le temps.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie** (1963), n°64

(18) Par les sacrements de l'initiation chrétienne, les hommes, délivrés de la puissance des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption des fils et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur.

**Rituel du baptême des petits enfants** (Ed. 1984), n°1

(19) Le rite de la confirmation sera révisé pour manifester plus clairement le lien intime de ce sacrement avec toute l'initiation chrétienne ; aussi est-il convenable que la rénovation des promesses baptismales précède la réception du sacrement.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie** (1963), n°71